

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

A une séance extraordinaire de la Municipalité de La Minerve, convoquée par le maire Jacques Gévry pour être tenue à la salle communautaire de La Minerve, le lundi 17<sup>e</sup> jour du mois de mai 2010, à 19 :00 heures, où il sera pris en considération les sujets suivants:

## **ORDRE DU JOUR**

### **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 MAI 2010**

1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation
4. Mandat pour le remplacement d'une valve sur le réseau d'aqueduc
5. Avis de motion pour le règlement numéro 549 modifiant le règlement de zonage 380 et ses amendements au niveau du positionnement des installations septiques
6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée

Le tout conformément aux dispositions du Code Municipal de la province de Québec et à laquelle séance sont présents monsieur le maire Jacques Gévry, les conseillères mesdames Suzanne Beaudin, Hélène Cummings, Annie Demers et Claire Ouellette les conseillers messieurs Jean-Pierre Monette et Marc Perras, formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Jacques Gévry.

Monsieur André Séguin, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

**2010.05.142**  
**1.**

#### **CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Le quorum étant constaté, il est

**PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN**  
**APPUYÉ PAR MONSIEUR MARC PERRAS**

Et résolu que la séance extraordinaire du 17 mai 2010 soit ouverte.

**ADOPTÉE.**

**2010.05.143**  
**2.**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR MADAME ANNIE DEMERS  
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté aux membres du Conseil.

ADOPTÉE.

**2010.05.144**  
**3.**

**CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE ET VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARC PERRAS  
APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE MONETTE

Et résolu à l'unanimité que l'avis de convocation a été fait conformément à l'article 153 du Code municipal (L.R.Q.c.C-27.1).

ADOPTÉE

**2010.05.145**  
**4.**

**MANDAT POUR LE REMPLACEMENT D'UNE VALVE SUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC**

Considérant la fuite majeure de l'aqueduc à l'intersection du chemin de La Minerve;

Considérant les prix reçus de deux fournisseurs;

Considérant qu'une partie du surplus de l'année 2009 provient du retour de la taxe sur l'essence;

Considérant que ce programme visait prioritairement les travaux d'approvisionnement en eau.

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARC PERRAS  
APPUYÉ PAR MADAME CLAIRE OUELLETTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la firme MBN construction pour la réalisation des travaux de remplacement de la valve à l'intersection des chemins de La Minerve et des Fondateurs pour un montant de 8 000 \$ plus les taxes applicables.

Et qu'un montant supplémentaire de 1 500 \$ soit réservé à ce projet à des fins d'imprévus.

Et d'affecté le surplus de l'année 2009 pour le paiement de ces sommes.

ADOPTÉE

**5. AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 549 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 380 ET SES AMENDEMENTS AU NIVEAU DU POSITIONNEMENT DES INSTALLATIONS SEPTIQUES**

Le maire, M. Jacques Gévry, donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement portant le numéro 549 et modifiant le règlement de zonage 380 et ses amendements au niveau du positionnement des installations septiques.

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2010.05.146**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**7.**

PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARC PERRAS  
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Le maire,

Le directeur général  
et secrétaire-trésorier

Jacques Gévry

André Séguin

Je, soussigné, certifie que la Municipalité possède les fonds nécessaires pour effectuer les dépenses aux résolutions suivantes : 2010.05.145.

Le directeur général et secrétaire trésorier,

André Séguin